



LA HAUTE REPRÉSENTANTE DE
L'UNION EUROPÉENNE POUR
LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET
LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Bruxelles, le 11.12.2013
JOIN(2013) 30 final

COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

L'approche globale de l'UE à l'égard des crises et conflits extérieurs

COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

L'approche globale de l'UE à l'égard des crises et conflits extérieurs

I. Les arguments en faveur d'une approche globale

Le traité de Lisbonne définit les principes et objectifs de l'action extérieure de l'Union européenne. En vue d'atteindre ces objectifs, le traité préconise une cohérence entre les différents domaines d'action extérieure de l'Union et entre ceux-ci et les autres politiques de l'Union. À la suite de l'entrée en vigueur du traité et du nouveau cadre institutionnel qu'il a instauré, notamment la création du poste de haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la sécurité, qui est également vice-président de la Commission, ainsi que la mise en place du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), l'Union possède à la fois des possibilités accrues et l'ambition – en s'appuyant sur l'ensemble de ses instruments et de ses ressources – de rendre son action extérieure plus cohérente, plus efficace et plus stratégique.

Le modèle d'une telle approche globale n'est pas nouveau en soi. Il a déjà été appliqué avec succès en tant que principe organisateur de l'action de l'Union dans de nombreux cas ces dernières années, par exemple dans la Corne de l'Afrique, dans la région du Sahel et dans la région des Grands Lacs. Toutefois, les idées et les principes régissant l'approche globale ne sont pas encore systématiquement les principes directeurs de l'action extérieure de l'Union dans tous les domaines, notamment en ce qui concerne la prévention des conflits et la résolution des crises.

La présente communication conjointe expose un certain nombre de mesures concrètes que l'Union est en train de prendre, dans son ensemble, pour assurer une approche de plus en plus globale dans ses politiques et son action en matière de relations extérieures. Plus spécifiquement, la haute représentante et la Commission exposent – dans la présente communication conjointe – leur conception commune de l'approche globale de l'Union à l'égard des conflits et des crises et s'engagent pleinement à appliquer conjointement ladite approche dans la politique et l'action extérieures de l'Union. Cette conception couvre toutes les étapes du cycle d'un conflit ou d'un autre type de crise extérieure: de l'alerte précoce et de l'état de préparation au redressement rapide, à la stabilisation et à la consolidation de la paix

en passant par la prévention des conflits, la réaction aux crises et la gestion de celles-ci, afin d'aider les pays à retrouver le chemin d'un développement durable à long terme.

L'Union possède un intérêt vital à prévenir les conflits, les crises et les autres menaces pour la sécurité en dehors de ses frontières, à s'y préparer, à y répondre, à y faire face et à aider les régions concernées à les surmonter – il s'agit d'une mission et d'une responsabilité permanentes, déjà reconnues dans la stratégie européenne de sécurité et la stratégie de sécurité intérieure de l'Union. Tel est le cas non seulement parce que l'Union est largement considérée comme un exemple de paix et de stabilité dans les pays de son voisinage et dans d'autres parties du monde, mais aussi parce que c'est dans l'intérêt global de l'Union. L'Union dispose d'un vaste éventail de politiques, outils et instruments pour relever ces défis – dans des domaines allant de la diplomatie à l'aide humanitaire en passant par la sécurité, la défense, la finance, le commerce et la coopération au développement. Elle constitue la première puissance commerciale mondiale et, prise dans son ensemble, le premier donateur d'aide publique au développement et d'aide humanitaire.

Le terme «global» se rapporte non seulement à la mise en œuvre conjointe des instruments et ressources de l'Union, mais aussi à la responsabilité partagée des acteurs au niveau de l'Union et des États membres. L'Union possède un réseau unique en son genre de 139 délégations sur place, dispose d'une expertise diplomatique au sein du SEAE, notamment grâce aux représentants spéciaux de l'Union, et est un acteur engagé au travers des missions et opérations de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). En rassemblant tous ces éléments, avec la Commission européenne et les 28 États membres, pour travailler d'une manière conjointe et stratégique, l'Union peut mieux définir et défendre ses valeurs et intérêts fondamentaux, promouvoir ses principaux objectifs politiques et prévenir les crises ou aider à rétablir la stabilité. De cette manière, elle contribuera à l'amélioration des conditions de vie des populations menacées par les conflits et à la prévention ou à l'atténuation des effets négatifs – pour l'Union, ses citoyens et sa sécurité intérieure – de l'insécurité et des conflits qui surviennent ailleurs. L'Union est plus forte, plus cohérente, plus visible et plus efficace dans ses relations extérieures lorsque toutes ses institutions et les États membres coopèrent sur la base d'une analyse et d'une vision stratégiques communes. Voilà ce que signifie l'approche globale.

Comme les défis mondiaux ne cessent de se multiplier et de gagner en complexité (effets du changement climatique et de la dégradation des ressources naturelles, pressions démographiques et flux migratoires, trafics illicites, sécurité énergétique, catastrophes naturelles, cybersécurité, sécurité maritime, conflits régionaux, radicalisation et terrorisme, etc.) et comme les ressources économiques et financières restent sous pression, il est aujourd'hui plus souhaitable que jamais d'adopter une approche globale, qui utilise d'une façon optimale tous les instruments pertinents (qu'il s'agisse d'instruments de politique extérieure ou de politique intérieure).

Le développement durable et l'éradication de la pauvreté requièrent la paix et la sécurité, et l'inverse est tout aussi vrai: les pays fragiles ou touchés par des conflits restent les plus éloignés de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. Le lien entre sécurité et développement est donc un principe sous-jacent essentiel de l'application d'une approche globale de l'Union. D'autres principes importants sous-tendent cette approche. Premièrement, notre réaction doit être adaptée à chaque contexte et motivée par la réalité et la logique de cas réels rencontrés: il n'existe pas de modèles ou de solutions prêtes à l'emploi. Deuxièmement, l'approche globale de l'Union est une responsabilité commune et partagée de tous les acteurs de l'Union à Bruxelles, dans les États membres et sur le terrain dans les pays tiers. Volonté politique collective, transparence, confiance et engagement proactif des États membres sont des conditions préalables à toute réussite. Enfin, l'approche repose sur le plein respect des différentes compétences et de la valeur ajoutée respective des institutions et services de l'Union, ainsi que des États membres, telles qu'elles figurent dans les traités:

- l'aide humanitaire est fournie selon son modus operandi spécifique, qui respecte les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, sur la seule base des besoins des populations touchées, conformément au consensus européen sur l'aide humanitaire;
- pour l'aide au développement, l'Union et ses États membres agissent conformément à la politique de développement définie dans le consensus européen pour le développement de 2005 et le programme pour le changement de 2012, ainsi qu'aux orientations données par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Comité d'aide au développement (CAD);

- les États membres de l'Union exercent un contrôle politique sur les missions et opérations de la PSDC et en définissent l'orientation stratégique par l'intermédiaire du comité politique et de sécurité (COPS).

II. La voie à suivre vers une approche globale à l'égard des situations de conflit ou de crise

Les mesures suivantes permettront d'améliorer la cohérence et l'efficacité de la politique et de l'action extérieures de l'Union dans les situations de conflit ou de crise.

1. Élaborer une analyse commune

Une stratégie politique cohérente de prévention, de préparation et de réaction aux conflits commence par une conception commune de la situation ou du problème, partagée par tous les acteurs concernés. Une analyse commune devrait exposer la conception de l'Union quant aux causes de la situation potentielle de conflit ou de crise, définir les personnes et groupes principaux concernés, faire le point sur la dynamique de la situation et évaluer les risques potentiels d'une action ou de l'absence d'action. Elle doit également recenser les intérêts et objectifs de l'Union et notre rôle potentiel en matière de contribution à la paix, à la sécurité, au développement, aux droits de l'homme et à l'État de droit, en tenant compte des ressources et des actions existantes de l'Union dans le pays ou la région en question. En vue de renforcer davantage encore l'analyse commune, les éléments suivants devraient être favorisés:

Actions:

- améliorer la connaissance combinée de la situation et la capacité d'analyse combinée, notamment en faisant mieux le lien entre les mécanismes spécialisés dans les différents services et institutions de l'Union, y compris le centre de coordination de la réaction d'urgence et la salle de veille de l'Union. Faciliter l'accès des institutions de l'Union aux informations et aux renseignements, y compris des États membres, afin de prévenir les crises et de préparer, d'atténuer et d'accélérer la réaction aux situations de crise;
- renforcer l'échange d'informations précoce, proactif, transparent et régulier, la coordination et le travail d'équipe entre tous les responsables au siège de l'Union à Bruxelles et sur le terrain (y compris les délégations de l'Union, les missions et opérations de la PSDC, les États membres et les représentants spéciaux de l'Union, ainsi que les agences de l'Union, le cas échéant);
- poursuivre l'élaboration et mettre en œuvre de manière systématique une méthode commune d'analyse des conflits et des crises, qui intègre notamment les perspectives en matière de développement, d'aide humanitaire, de politique, de sécurité et de défense tant

du terrain que du siège, grâce à toutes les connaissances et analyses disponibles, y compris des États membres;

- sur la base de ces analyses, préparer systématiquement des propositions et options de discussion avec les États membres au sein des instances compétentes du Conseil, notamment le comité politique et de sécurité. Lorsqu'une action est prévue dans le cadre de la PSDC, la procédure respecterait généralement le cadre politique en matière d'approche des crises, en exposant clairement la nature du problème, en expliquant les raisons pour lesquelles l'Union devrait agir (sur la base d'intérêts, de valeurs, d'objectifs et de mandats) et en définissant les instruments qui pourraient être disponibles, et les plus adaptés, pour agir.

2. Définir une vision stratégique commune

En s'appuyant sur cette analyse partagée, l'Union devrait, dans toute la mesure du possible, mener des travaux dans toutes les institutions et avec les États membres afin d'élaborer d'une vision stratégique commune unique pour une situation de conflit ou de crise et pour l'engagement futur de l'Union dans les différents domaines d'action. Cela devrait ensuite permettre de fixer la direction générale de l'engagement de l'Union.

Actions:

- la vision stratégique de l'Union concernant un pays ou une région devrait, dans la mesure du possible, être exposée dans un document de stratégie globale de l'Union. Parmi les exemples récents figurent le cadre stratégique pour la Corne de l'Afrique et la stratégie de l'Union pour la sécurité et le développement dans la région du Sahel, ainsi que les propositions en vue de la mise en place d'une stratégie de l'Union à l'égard de la région des Grands Lacs;
- des documents-cadres conjoints¹ devraient exposer les objectifs et priorités de l'Union et des États membres pour certains pays, le cas échéant.

3. Mettre l'accent sur la prévention

¹ Communication conjointe de la haute représentante et de la Commission intitulée «L'Europe dans le monde: une nouvelle stratégie pour le financement de l'action extérieure de l'UE» [COM(2011) 865 final].

Dans toute la mesure du possible, l'Union doit chercher à prévenir les conflits avant l'apparition d'une crise ou d'actes de violence – il s'agit d'une priorité constante et majeure de l'ensemble de l'action diplomatique de l'Union. À long terme, la prévention est beaucoup moins coûteuse que la résolution de conflits qui ont éclaté. La prévention contribue à la paix, à la sécurité et au développement durable. Elle permet de sauver des vies et de réduire la souffrance, d'éviter la destruction de maisons, d'entreprises, d'infrastructures et de l'économie, et facilite la résolution des tensions sous-jacentes, des litiges et des conditions propices à la radicalisation violente et au terrorisme. Elle contribue également à la protection des intérêts de l'Union et à la prévention des conséquences néfastes pour la sécurité et la prospérité de l'Union.

Actions:

- alerte précoce/action précoce: utilisation des systèmes d'alerte précoce nouveaux et existants de l'Union², ainsi que ceux des États membres, pour repérer les risques émergents de conflits et de crises et définir les mesures d'atténuation potentielles;
- travaux dans toutes les institutions de l'Union et avec les États membres pour traduire des analyses de risques de conflits et de crises en des mesures spécifiques de prévention des conflits, en s'appuyant sur les enseignements tirés de conflits et crises précédents.

4. Mobiliser les différents atouts et capacités de l'Union

Pour apporter des réponses efficaces et proactives aux conflits et aux crises, l'UE devrait s'appuyer sur les différents atouts, capacités, compétences et relations de ses institutions et de ses États membres, à l'appui d'une vision commune et d'objectifs communs.

Actions:

- utiliser de façon plus systématique la plateforme des crises, présidée par le SEAE avec la participation des services de la Commission, afin de faciliter la coordination, de partager

² Notamment le système d'alerte précoce en matière de conflits du SEAE (actuellement en phase pilote).

des informations et de contribuer au recensement des instruments de l'Union disponibles au besoin et à la définition intelligente de leur ordre d'utilisation. Ces mécanismes ont fait leurs preuves lors du printemps arabe et dans le cadre de la réaction de l'Union aux événements dans la Corne de l'Afrique;

- veiller à ce que tous les acteurs de l'Union concernés soient informés et prennent part à l'analyse et à l'évaluation des situations de conflit et de crise et à tous les stades du cycle d'un conflit – l'engagement global et l'action s'appuient sur des travaux préparatoires conjoints. Le SEAE informe et réunit les autres services sur une base régulière en vue de la réalisation de ces travaux d'analyse et de préparation;
- renforcer davantage encore la coopération opérationnelle entre les différentes fonctions de réaction d'urgence de l'Union, en tirant parti de leur expertise complémentaire. À cette fin, un protocole d'accord entre le SEAE et les services de la Commission est en cours d'élaboration;
- utiliser au mieux les délégations de l'Union pour assurer la cohérence, au niveau local, entre les actions de l'Union et des États membres;
- renforcer la capacité des délégations de l'Union à contribuer à l'analyse des risques de conflits. Recenser les outils appropriés et réagir aux conflits et aux crises par un renforcement temporaire rapide, grâce au déploiement de personnel supplémentaire ou d'autres experts, dans la mesure du possible, en s'appuyant sur les ressources existantes de l'Union au siège à Bruxelles ou dans la région, ainsi que sur les ressources des États membres;
- mettre au point des procédures et des capacités de déploiement rapide de missions conjointes (SEAE, services de la Commission, États membres) sur le terrain, le cas échéant, en cas de situations de conflit ou de crise³.

5. Assurer un engagement sur le long terme

³ Ces actions sont financées dans les limites des ressources administratives et opérationnelles actuelles des services/DG en question et compte tenu de la portée et des objectifs des instruments d'action extérieure concernés.

«Les 20 pays les plus rapides pour réaliser des réformes ont mis, en moyenne, 17 ans pour réduire la présence de militaires dans la sphère politique et 41 ans pour réformer l'État de droit de façon à atteindre un niveau minimal nécessaire au développement.»

Rapport sur le développement dans le monde, Banque mondiale, 2011

Un engagement à long terme en matière de consolidation de la paix, de renforcement de l'État et de développement durable à long terme est indispensable si l'on veut remédier aux causes profondes des conflits et construire des sociétés pacifiques et résilientes. Les objectifs généraux d'une paix et d'un développement durables doivent être dès le début au cœur même de la réaction de l'Union – l'Union doit également avoir une vision à long terme en ce qui concerne ses engagements et actions à court terme.

Par exemple, les instruments de gestion des crises relevant de la PSDC et les mesures de réaction aux crises au titre de l'instrument de stabilité poursuivent, pour la plupart, des objectifs à court terme, alors que les instruments de développement sont, par nature, axés sur le long terme. Bien que les objectifs et les procédures décisionnelles soient différentes, des synergies et des complémentarités naturelles devraient être assurées par un dialogue précoce et approfondi associant toutes les parties prenantes sans exception, en vue d'avoir un impact plus important et d'obtenir de meilleurs résultats. L'Union peut utiliser, d'une manière cohérente, différents outils et instruments dans le cadre de ses mandats et processus décisionnels afin de réaliser les objectifs communs.

Actions:

- établir des systèmes de coordination entre objectifs à long et à court terme grâce à un dialogue entre les acteurs de l'Union, y compris sur le terrain;
- renforcer les mécanismes de mise en commun et de partage des capacités et compétences européennes (pool d'experts pour les missions PSDC, par exemple);
- coordonner et, si possible, combiner l'utilisation d'un large éventail d'outils et instruments de l'Union (dialogue politique, prévention des conflits, réconciliation, programmation de l'aide au développement et programmation conjointe, missions et opérations relevant de la PSDC, prévention des conflits et stabilisation au titre de l'instrument de stabilité, soutien au désarmement, démobilisation, réintégration et soutien aux processus de réforme dans les secteurs de la justice et de la sécurité, etc.) afin de concevoir une réponse souple et efficace pendant et après la phase de stabilisation, et en cas de risques de conflit. La

programmation de l'aide dans les pays fragiles et touchés par des conflits devrait intégrer une analyse des conflits dès le tout début, ainsi que les flexibilités nécessaires à la reprogrammation afin de réagir aux nouvelles évolutions sur le terrain, le cas échéant;

- faire le point sur les enseignements tirés du passé, au sein des institutions de l'Union, avec les États membres et les acteurs extérieurs, et les intégrer dans le cycle de l'approche globale dès l'alerte précoce, en prévoyant des actions de prévention ainsi que des formations et des exercices en la matière.

6. Création d'un lien entre les politiques et les actions intérieures et extérieures

Les politiques et actions intérieures de l'Union peuvent avoir d'importants effets extérieurs sur les situations de conflit et de crise. De même, l'action et la politique extérieures peuvent elle aussi avoir des incidences sur la dynamique interne de l'Union. À titre d'exemple, la politique de l'Union en matière de transport maritime en mer Rouge et dans l'Océan Indien est indissociable de la situation en Somalie et dans la Corne de l'Afrique. Des effets similaires pourraient voir le jour dans d'autres situations, par exemple dans les domaines de la pêche et de la politique énergétique. Inversement, l'apparition en dehors des frontières de l'Europe d'actes de criminalité organisée ou de terrorisme, ou de migrations de masse associées à des conflits violents, peut avoir une incidence directe sur la sécurité, la stabilité et les intérêts de l'Union, de ses États membres et de ses citoyens.

Les organisations terroristes s'efforceront d'exploiter les États sortant d'un conflit ou fragiles. En particulier, les zones mal gouvernées peuvent s'avérer être un terrain fertile pour le recrutement de terroristes. Par exemple, les activités d'Al-Shabaab – mouvement formellement aligné sur Al-Qaïda – ont déstabilisé la Somalie et gravement entravé le développement de la région. Les organisations terroristes peuvent agir pour ramener la menace terroriste directement dans l'Union.

Une coopération étroite, notamment entre le haut représentant et la Commission, est également essentielle en ce qui concerne les différents problèmes mondiaux où les aspects extérieurs des politiques intérieures de l'Union acquièrent de plus en plus une dimension de politique étrangère et de sécurité. Sont notamment concernés des domaines tels que la sécurité énergétique, la protection de l'environnement et le changement climatique, les questions liées à la migration, la lutte contre le terrorisme et la lutte contre l'extrémisme violent, la criminalité organisée et la gouvernance économique mondiale.

«Le changement climatique constitue un enjeu déterminant au niveau mondial, qui, si on ne s'en occupe pas de toute urgence, menacera non seulement l'environnement mais aussi la prospérité économique, le développement et, plus généralement, la stabilité et la sécurité du monde. Il est de la plus haute importance de passer partout dans le monde à une forme d'économie et de société sûre et durable émettant peu de carbone, ainsi qu'à des modèles de croissance résilients face au changement climatique et efficaces dans l'utilisation des ressources. Des mesures effectives en matière de politique étrangère au niveau mondial et à l'échelle de l'UE sont indispensables pour faire face à la prolifération des risques résultant d'un changement climatique, et notamment des risques de conflits, et d'instabilité, dus à un manque d'accès fiable à la nourriture, à l'eau et à l'énergie, comme cela a été mentionné dans la stratégie européenne de sécurité.»

Conclusions du Conseil sur la diplomatie dans le domaine du changement climatique, juin 2013

Enfin, et comme l'ont montré les récentes avancées dans le dialogue Belgrade-Pristina placé sous l'égide de l'Union, le facteur d'attraction que constitue la perspective d'adhérer à l'Union — combiné à une action diplomatique intensive — continue de jouer un rôle essentiel dans la prévention des conflits et la stabilisation à long terme.

Actions:

- coopération étroite entre la haute représentante/vice-présidente et le président de la Commission européenne afin de garantir la cohérence stratégique et opérationnelle de la politique et de la stratégie en matière de relations extérieures, notamment en ce qui concerne l'incidence extérieure des politiques intérieures;
- faire un meilleur usage des moyens diplomatiques et en matière de relations extérieures à la disposition du projet de l'Union et défendre ses intérêts liés aux politiques intérieures et aux problèmes mondiaux;
- chercher à repérer les politiques et les instruments qui ont à la fois une dimension intérieure et extérieure, y sensibiliser et mettre en évidence leur potentiel dans les deux sens;
- les politiques intérieures devraient faire partie du cadre analytique de crise, de la réflexion stratégique et des documents d'orientation sur l'action extérieure chaque fois que cela est possible et souhaitable.

7. Mieux exploiter les délégations de l'Union

La délégation de l'Union, et le chef de délégation en particulier, est le point de référence de la présence de l'Union dans les pays tiers et devrait – à ce niveau - jouer un rôle central dans la mise en œuvre et la coordination du dialogue, de l'action et du soutien de l'Union.

Actions:

- exploiter pleinement le rôle du chef de délégation pour rassembler l'Union et les États membres présents sur le terrain dans tout l'éventail des actions pertinentes (dialogue politique, coopération au développement et programmation conjointe, contribution aux stratégies en matière de sécurité, coopération locale avec les missions et opérations de la PSDC, protection consulaire, le cas échéant, etc.);
- le chef de délégation devrait coordonner l'établissement de rapports conjoints, le cas échéant, renforcer la coopération avec les États membres de l'Union sur le terrain et partager des informations et des analyses, notamment à tous les stades des conflits ou des crises;
- veiller à disposer d'une gamme suffisamment large d'expertise dans les délégations, y compris sur les questions de sécurité;
- le cas échéant, permettre le regroupement des acteurs de l'Union dans les délégations afin de mettre en place des synergies opérationnelles.

La programmation conjointe a débuté ou doit débuter dans plus de 40 pays au cours des années à venir. Par cette initiative, l'Union et ses États membres visent à renforcer leur impact dans les pays partenaires et à accroître l'efficacité de leur coopération au développement. Dans le même temps, la volonté de présenter un ensemble unifié de mesures de soutien augmente considérablement l'influence de l'Union et son poids politique en tant que bailleur de fonds. Les exercices de programmation conjointe sont menés au niveau national par les délégations de l'Union et les ambassades des États membres.

8. Travailler en partenariat

Pour faire face à la complexité des défis mondiaux, l'Union doit nouer le dialogue et coopérer avec d'autres acteurs internationaux et régionaux. Le rôle de l'Union est lié - dans une mesure plus ou moins large – à l'action (ou à l'absence d'action), aux ressources et à l'expertise d'autres acteurs (par exemple, les Nations unies dans la plupart des situations de crise, l'OTAN au Kosovo et en Afghanistan, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale sur les aspects macrofinanciers, etc.).

«[I]l y a lieu de renforcer encore les partenariats complémentaires, mutuellement bénéfiques et durables avec ... les Nations unies, l'OSCE, la Banque mondiale, l'Union africaine et d'autres acteurs internationaux ..., pour permettre à l'Union européenne d'intervenir avec succès dans le domaine de la prévention structurelle à long terme des conflits»

Conclusions du Conseil sur la prévention des conflits, juin 2011

Actions:

- lors de l'élaboration de la position et des réactions de l'Union, nouer le dialogue avec d'autres acteurs internationaux (Nations unies, organisations internationales et régionales, partenaires stratégiques, institutions financières internationales) et tenir pleinement compte de leur rôle;
- coopérer plus étroitement avec les grandes ONG internationales, la société civile, les groupes de réflexion, les universités et les acteurs publics et privés.

III. Conclusion

Ces dernières années, l'Union a pris des initiatives importantes en vue de renforcer la cohérence de sa politique et de son action en matière de relations extérieures, notamment dans sa réaction aux situations de conflit et de crise. Des progrès significatifs ont été réalisés dans la mise au point de politiques et de stratégies communes de l'Union et de réactions pour l'ensemble de l'Union. Le travail n'est toutefois pas terminé. L'Union doit maintenant apporter d'autres améliorations et appliquer de manière plus systématique l'approche globale en tant que principe directeur de sa politique et de son action extérieures.

L'approche globale, telle qu'elle est décrite plus haut, est une entreprise commune et son succès une responsabilité partagée des institutions de l'Union et des États membres, dont les politiques, les actions et le soutien contribuent de manière significative au renforcement de la cohérence et de l'efficacité des réactions de l'Union.

Au cours des mois et des années à venir, le haut représentant et la Commission, en coopération avec les États membres, mettront en œuvre ces propositions et cette approche et, grâce à celles-ci, progresseront résolument vers une action extérieure de l'Union plus efficace, plus solide et plus rapide. La haute représentante et la Commission appellent les États

membres à soutenir sans réserve cette approche et à s'engager résolument en faveur de celle-ci afin de veiller à ce que cette vision et ces objectifs soient pleinement mis en œuvre.